

# Appel à candidatures Bourse aux projets de culture scientifique d'Aix-Marseille Université

#### Objet de la bourse :

La Bourse aux projets de culture scientifique d'Aix-Marseille Université a pour vocation de soutenir les initiatives de diffusion de la recherche portées par une structure de recherche. Elle permet d'accompagner, chaque année, un ou plusieurs projets culturels sur des thématiques, démarches ou résultats de recherche. Le(s) projet(s) qui bénéficiera/bénéficieront de ce soutien viendra/viendront diversifier et enrichir la programmation annuelle de culture scientifique d'Aix-Marseille Université.

L'appel à propositions est ouvert à tout type de format de médiation : événement, vidéo, atelier d'expérimentation...

Le(s) projet(s) retenu(s) devra/devront être destiné(s) au « tout public » : familles, adultes, scolaires... et devra/devront être en accès gratuit pour les publics. Pour la réalisation de ressources (vidéo, ouvrage...), les modalités et droits de diffusion devront être précisés dans le dossier de candidature. Pour un dépôt dans la plateforme « science o thèque », la ressource devra être libre et gratuite.

Tous les secteurs disciplinaires d'Aix-Marseille Université sont invités à candidater. Les démarches, interactives avec le public, interdisciplinaires et partenariales entre acteurs universitaires (services, composantes, associations étudiantes...) sont encouragées.

Des conseils en médiation et en communication par la cellule de culture scientifique seront proposés aux porteurs de(s) projet(s) retenu(s).

Le(s) projet(s) doit/doivent être mis en œuvre pendant l'année 2023 et terminé avant le 31 décembre 2023.

#### <u>Règlement financier:</u>

Le(s) projet(s) retenu(s) recevra/recevront un soutien financier compris entre 1000€ et 40000€ HT, destiné à des achats de fonctionnement ou d'équipement. Ce soutien sera versé sur le centre financier de la structure de recherche portant le projet qui sera gestionnaire des dépenses.

L'appel est ouvert à des projets avec ou sans co-financements. Cependant, la réalisation du projet ne doit pas être conditionnée à l'obtention des autres recettes. Si l'action n'était pas réalisée, la bourse devra être restituée. De même, si le montant alloué par la Bourse aux projets AMU était moindre que le montant demandé, un plan de financement prévisionnel actualisé devra être transmis.

Le soutien alloué ne doit pas servir uniquement à la rémunération d'une prestation extérieure sans implication de la structure de recherche, ni à l'achat d'équipement déjà accessible à AMU (ordinateur, caméra...).

Un bilan financier devra être transmis trois mois après la fin des actions.

Un projet déjà lauréat d'une précédente édition de la Bourse aux projets de culture scientifique d'Aix-Marseille Université ne sera pas bénéficiaire d'un nouveau soutien dans ce cadre.

### Critères d'évaluation des candidatures :

Les dossiers seront examinés par un jury composé de membres de la commission recherche, de la vice-présidence culture scientifique et de représentants de services et directions.

Le jury sera sensible à la prise en compte par le porteur de projet de plusieurs critères.

- Diffusion d'un projet de recherche en cours
- Faisabilité technique et financière
- Partenariats internes AMU (des lettres de soutien peuvent être jointes au dossier de candidature)
- Interaction des chercheurs avec le public
- Adaptation du projet aux publics ciblés
- Plan de communication (avant et après l'événement)

#### Calendrier:

- Lancement de l'appel à propositions : 10 janvier 2023
- Date limite de retour des propositions : 10 février 2023
- Demandes éventuelles de compléments d'informations aux candidats : avant 22 février 2023
- Annonce des résultats : 10 mars 2023
- Transmission des éléments (texte et photos) pour le bilan panorama de la culture scientifique d'AMU en fin d'année 2023
- Transmission de la liste des dépenses associées à la bourse trois mois après la fin de l'action

## Contact:

Cellule de culture scientifique – <u>culture-scientifique@univ-amu.fr</u>